

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 5 octobre, se réunit à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Pierre LOVET, Maire.

Présents : Irène Badin, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Alda Lacan, Jean-Pierre Lovet, Sébastien Montfollet, , Maud Pitault, Sébastien Terrier, Ludovic Vincent.

Excusés : Michel Bontoux pouvoir Maxime Durand
Colette Gruffaz pouvoir Maryline De Roeck
Patrice Monat pouvoir Sébastien Montfollet
Sandrine Taramaz pouvoir Sébastien Terrier
Sebastien Ollagnier pouvoir Isabelle Fournier

Secrétaire de séance : Maud Pitault

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIÈRES

1- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Jean-Pierre LOVET

○ Service technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au terme de la procédure de recrutement d'un(e) responsable bâtiment au service technique, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Il est proposé au conseil municipal

DE CRÉER un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021

DIT que s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 001](#)

○ Service périscolaire

Monsieur le Maire expose,

Suite à la mise à jour des emplois du temps lors de la rentrée précédente en septembre 2020, Jean-Pierre LOVET, a modifié les missions de Mme Brigitte REVOL :

- Suppression des heures de ménage des classes
- Prise en charge de la plonge et du ménage du restaurant scolaire entre 13h30 et 16h30

Il convient de régulariser ces modifications et porter le temps de travail hebdomadaire du poste à compter de cette année scolaire à 30,25 heures au lieu de 28,80 heures hebdomadaires

Il est proposé au conseil municipal

DE PORTER le temps de travail du poste d'agent technique affecté au restaurant scolaire de 28,80/35 à 30,25/35 à compter du 1^{er} octobre 2021.

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 002](#)

2- INFORMATION POLITIQUE SALARIALE

Jean-Pierre LOVET

Jean-Pierre LOVET, Maire donne lecture de la méthodologie validée par l'exécutif qui sera travaillé par la commission finances pour la politique salariale pour une application au 1^{er} janvier 2022.

- Régime indemnitaire RIFSEEP : mise en place d'une part variable complément indemnitaire annuel (CIA) avec une évolution annuelle
- Mise en place d'une protection sociale complémentaire : pour le risque santé
- Maintien de la participation à la prévoyance

La commission finances est chargée de travailler sur ce dossier.

Jean-Pierre informe que le personnel sera associé lors des réunions de service.

3- DECISION MODIFICATIVE N°1

Maud PITAULT

VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 003](#)

4- LEVÉE D'OPTION - FIN DU CRÉDIT-BAIL PAR ANTICIPATION

Monsieur le Maire expose que M. et Mme Dumarterey, propriétaire du fonds de commerce de la Brasserie Saint Louis ont sollicité la fin du crédit-bail par anticipation des locaux utilisés actuellement pour leurs activités.

Il rappelle que les crédits baux relatifs aux commerces, Route de Clos Janin et de la brasserie au 473 Montée du village ont été signés le 30 juillet 2007 à l'étude notariale de Maître Maury pour une durée de 15 ans.

Un diagnostic technique global (obligatoire pour les immeubles de plus de 10 ans) sera établi par un organisme agréé.

La vente sera conclue au prix figurant sur le tableau d'amortissement avec une TVA incluse au taux de 20 %. La vente devrait être passée courant décembre.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'acte notarié pour la vente à passer avec M. et Mme Dumarterey et à lever l'option par anticipation (avant le 31/12/2021)

DIT que si la vente se fait après le 31/12/21, il s'agira d'une levée d'option stricte

DIT que la commune a opté pour la soumission du prix de vente à la TVA

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour la signature de la régularisation du règlement de copropriété

D'AUTORISER Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 004](#)

CADRE DE VIE

5- FORÊT DE VALLIN : participation de la commune dans le cadre de la labélisation en espace naturel sensible

Sébastien MONTFOLLET

Sébastien MONTFOLLET rappelle au conseil municipal que les communes de Saint Victor de Cessieu et Torchefelon ont sollicité la communauté de communes « Les Vals du Dauphiné ».

Un diagnostic du site sera rendu par le conseil départemental et permettra de définir la labélisation en ENS.

Le département de l'Isère finance les actions relatives à la gestion des ENS à hauteur de 82 %.

Il est proposé au conseil municipal

DE PRENDRE EN CHARGE 18 % des dépenses liées à l'ENS de la forêt de Vallin sur le territoire de la commune

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 005](#)

6- LOYERS MONTÉE DU VILLAGE

Sébastien TERRIER

6.1 BAIL ET FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL MONTÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au 415 montée du village est en cours de réhabilitation - T3 de 65 m² avec un sous-sol et un jardin privatif.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Il est proposé au conseil municipal

DE FIXER le loyer mensuel du logement situé à l'étage du 415 montée du village à la somme de 700 € hors charge.

DIT que ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public.

DIT que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE

D'AUTORISER le Maire à signer un bail de location pour ce logement, ainsi que les documents annexes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 006](#)

6.2 BAIL COMMERCIAL MONTÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'un bail commercial avec Mme Perrine Martin ostéopathe. Le bail commercial sera conclu pour une durée de 9 ans.

Le loyer commercial sera révisé, tous les 3 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Il est proposé au conseil municipal

DE FIXER le loyer mensuel du local professionnel situé au rez de chaussée du 415 montée du village à la somme de 780 € hors taxe (hors charge)

D'AUTORISER le Maire à signer un bail commercial, ainsi que les documents annexes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 007](#)

7- ADRESSAGE : CREATION DE LA VOIE PRIVÉE IMPASSE DES ACACIAS

M. Sébastien TERRIER informe les membres du conseil municipal qu'une proposition a été faite aux propriétaires du lotissement des Roguières.

Il précise que ces derniers ont jusqu'au 24 octobre valider la proposition de « impasse des acacias ».

Sous réserve de l'accord des propriétaires,

Il est proposé au conseil municipal

D'ADOPTER la dénomination « Impasse des Acacias »

DE CHARGER Monsieur le maire de l'application de la présente délibération et de communiquer cette information aux services concernés par l'adressage

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

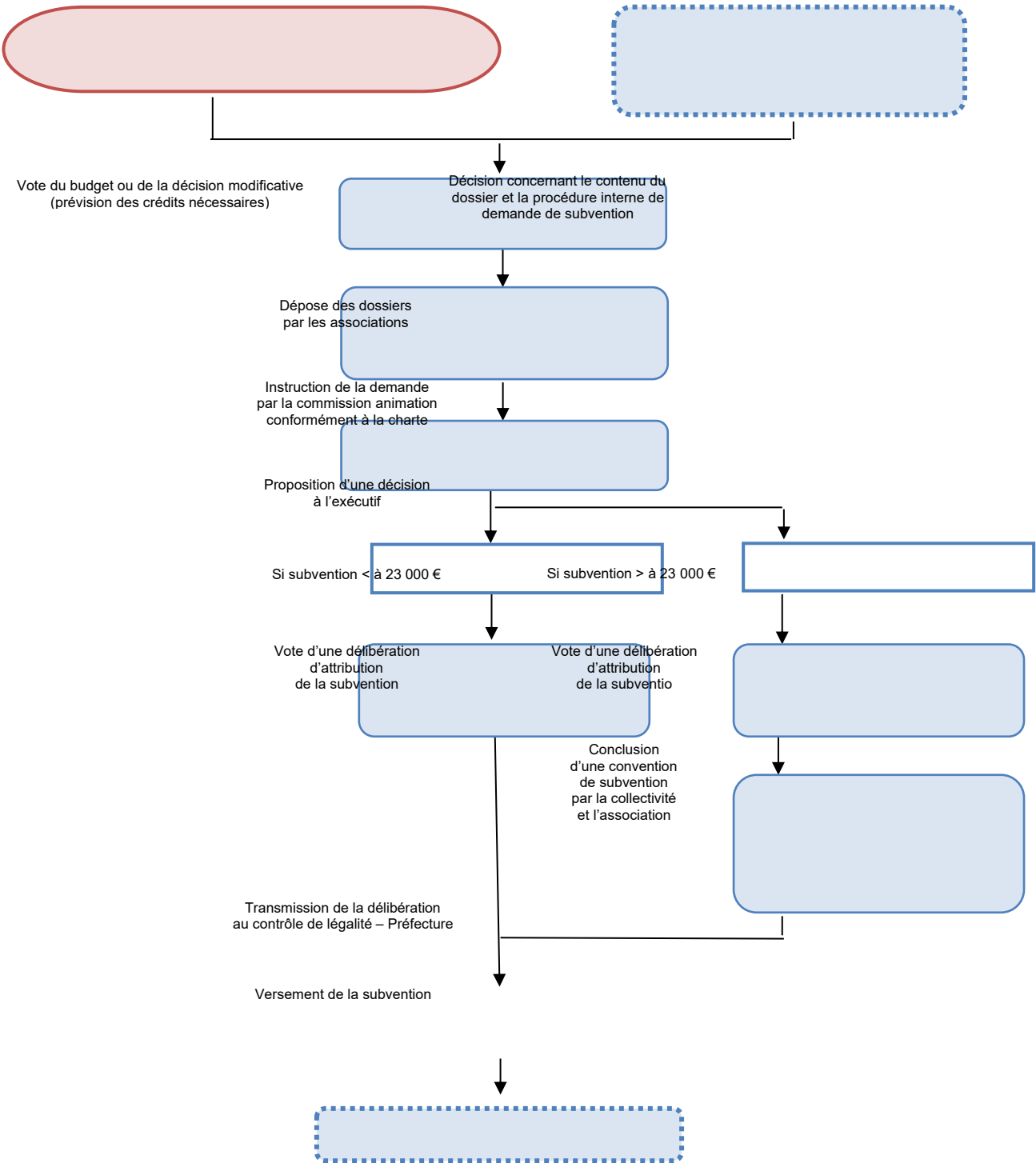
La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 008](#)

8- SUBVENTION ASSOCIATION CONCERTS AU MANEGE

Maxime DURAND

Rappel du schéma pour le vote des subventions aux associations locales



Maxime DURAND expose,

L'association « Concerts aux manège » dont le siège est au 582 chemin de Javolière sur la commune de Saint Victor de Cessieu a pour objet de promouvoir la musique sous toutes ses formes, exécutées par de jeunes talents.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, animation musicale en milieu rural, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière de 1 000 €.

A l'appui de cette demande en date du 24/05/2021, l'association a adressé un dossier à M. le Maire.

Au vu, de la demande,

Compte tenu de la proposition de la commission animation et des membres de l'exécutif.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACCORDER à l'association « Concerts aux manège » une subvention de 1 000 €

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 009](#)

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

CADRE DE VIE

- Affaissement chemin du Fossard : rendez-vous cette semaine avec le Vice-Président M. Lelong pour trouver une solution.
- Dispositif « Voisins vigilants » : la municipalité demande que ce sujet soit évoqué au sein de la commission du CISPD le 22 novembre, présence de la gendarmerie et des services de l'État. Sébastien Terrier se renseignera sur une possibilité de subvention.
- Qualité de l'air dans les écoles : présentation des résultats suite aux essais détecteurs de CO2 le 14/10/2021.

COMMISSION SCOLAIRE

- Projet E3D : La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), c'est lorsque qu'un établissement (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...). Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du DD pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs du changement global. Les élèves et les parents vont élire des éco-délégués.

La cantine rentre complémentent dans le projet avec le label « écocert »

- Réception du matériel informatique dans le cadre du plan de relance de l'État
- Jean-Pierre met en avant la qualité et l'efficacité des agents du service informatique des VDD qui interviennent dans le cadre de notre convention avec le service commun « systèmes d'informations »
- Formation prévue pour le dispositif de sécurité incendie avec le personnel et les enseignants
- Élection des parents d'élèves
- Conseil d'école mardi 19/10
- Question sur le permis internet qui peut être développé par les VDD
- La municipalité souhaiterait associer de nouveau les élèves pour les commémorations

CAISSE DES ÉCOLES

- Réception des observations suite au contrôle sanitaire de la DDPP de l'Isère (ministère de l'agriculture) le 28 septembre 2021
- Labélisation écocert rendez-vous le 18/11

AFFAIRES SOCIALES

Jean-Pierre Lovet remercie Colette Gruffaz, Maryline De Roeck et sa commission pour les actions mises en place depuis le début du mandat :

- Analyse des besoins sociaux
- Mise en place des bons cadeaux pour les anciens
- Mutuelles communales
- Assistance au quotidien des personnes pendant la pandémie
- Aide au montage des dossiers

Colette a depuis peu besoin de mettre en place une nouvelle organisation de travail dans le cadre du CCAS car elle s'est vu confié de nouvelles responsabilités professionnelles au sein de son entreprise. Jean-Pierre Lovet s'est engagé à travailler sur une nouvelle organisation pour que Colette et Maryline puissent continuer à traiter avec toute leurs efficacité les sujets inhérents au CCAS.

Café citoyen le 29/10 de 19 heures à 21 heures salle de la Garine sur le cyberharcèlement

Il est envisagé d'organiser un café citoyen par trimestre

Maxime DURAND - ANIMATION

- Bilan positif du marché : les gens étaient très contents des stands présents et produits proposés
- M. et Mme Vial se sont organisé pour ouvrir la boulangerie le jeudi après-midi (jour du marché)
- Marché de Noël 17 et 18 décembre en collaboration avec le sou des écoles, qui prendra en charge la buvette et certaines animations
- Concours des maisons décorés
- Cérémonie 11 novembre en préparation
- Concert à l'église le 11 décembre type Gospel
- Vœux de la municipalité le vendredi 14 janvier 2022

INFORMATION COMMUNICATION CONCERTATION

- Bulletin municipal : distribution le week-end du 16 et 17/10
- Site internet en attente de la version finale pour une présentation en commission élargie
- Panneau lumineux essai de liaison entre le panneau et l'application Illiwap, il a été décidé que cette option sera utilisée uniquement pour les alertes.

COMMISSION FINANCES

Il a été demandé aux adjoints de chiffrer l'ensemble des projets en intégrant un ordre de priorités.

Devis supérieurs à 5 000 € HT signé depuis le dernier conseil municipal : devis pour le remplacement du rideau métallique des services techniques dans le cadre du document unique - 6 220.38€ TTC.

INTERCOMMUNALITÉ

9- Intervention Isabelle FERROUD – référente Ambroisie

- Une intervention de sensibilisation et d'information sera faite l'année prochaine auprès des enfants.
- Actuellement il n'y a plus de pollen.

10- Intervention Jean-Charles GALLET – commission eau et assainissement

- Harmonisation des tarifs eau et assainissement sur 5 ans, avec une hausse de 2% par an
- Requalification des réseaux d'eau potable et usées sur la commune de Saint Victor de Cessieu

11- Intervention Ludovic VINCENT - CISPD et rappel à l'ordre

Présentation de la procédure de rappel à l'ordre pour les problèmes, et les délits mineurs par le procureur.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande d'aide pour la programmation voirie 2021.

Cette aide se fera sous la forme d'un fonds de concours intercommunal.

Monsieur le Maire précise que conformément à la délibération n° 975-2019-272 en date du 7 novembre 2019 ce fonds de concours est plafonné à 13 300 € - recettes d'investissement - et ne pourra excéder 50 % du reste à charge de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

DE SOLLICITER le concours financier de la CC Les Vals du Dauphiné d'un montant de 13 300 €

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Pour : 19 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

[DEL 2021 10 010](#)

13- REPRÉSENTATION A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « URBANISME » Jean-Pierre LOVET

Jean-Pierre LOVET et les membres de l'exécutif à l'unanimité propose que la commune soit représentée à la commission intercommunale de l'urbanisme par Sébastien MONFOLLET, adjoint en charge de l'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER la modification de représentation à la commission communautaire urbanisme

Pour : 17 (dont 5 pouvoirs)

Contre : 2

Abstention : 0

La proposition est adoptée à la majorité

[DEL 2021 10 011](#)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ramassage et traitement des ordures ménagères :

Isabelle Fournier rappelle la réunion du 18 octobre organisée par le SICTOM de la région de Morestel qui assurera ces missions à au 1^{er} janvier 2022.

Fin de séance 21h10